VILLE DE BOUILLON

Procés-verbal de la séance du Conseil Communal du 19.12.2019

Présents : MM & Mme Noizet W, Président
Adam P, Bourgmestre,
Houthoofdt A, Maqua J, ~~Istace F~~, Pochet A, Echevins,
Arnould , Président CPAS,
Denis G, Albert A, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, Brouillon P, De Wachter S, Nemery MJ, ~~Dachy F~~, Conseillers Communaux,
Mathieu J , Directeur général.

Absents et excusés : Mr Istace F, Echevin., Mr Dachy F, Conseiller Communal.

La séance publique est ouverte à 20 H.

Administration

1. P.V. des séances des 12.11.2019 et 05.12.2019 (Conseil Communal proprement dit + séance conjointe Commune- CPAS).

A l'unanimité, approuve le PV de la séance du 12.11.2019 et par 9 oui, 1 abstention (F.Dabe absent à la séance précédente) et 5 non (Mrs Denis G, Defat A, Brouillon P, MMmes De Wachter S, Nemery MJ°), approuve le PV du 05.12.2019.

Mme Jadoul , Directrice financière, entre en séance.

CPAS

2. Budget 2020 : approbation.

Par 10 oui, 5 abstentions (Mrs Denis G, Defat A, Brouillon P, Mmes De Wachter S, Nemery MJ°), approuve ce budget comme suit :

Service ordinaire

. recettes ordinaires	6.069.653,37 €
. dépenses ordinaires	6.069.653,37 €
. intervention communale	1.326.042,78 €

Service extraordinaire

. recettes extraordinaires	84.311,59 €
. dépenses extraordinaires	83.000,00 €
. boni	1.311,59 €

Mr Defat justifie l'abstention de son groupe comme suit :

« Un projet de budget a été élaboré par le conseil unanime du CPAS,
Ce projet a été amendé au Comité de Concertation Commune CPAS ; un des amendements concerne le décalage dans le temps de l'investissement concernant l'engagement d'un agent d'accueil.

Un autre point concerne l'engagement de 2 kinés à mi-temps pour pallier le départ à la pension du titulaire de la fonction.
Je comprends parfaitement le fait que la commune essaie de réduire la note au sein du CPAS mais nous trouvons que la communication entre vous aurait pu se faire en amont de sorte que l'avant-projet de budget discuté par tout le conseil ne soit pas remis en cause par l'autorité de tutelle surtout que vous n'avez voulu intégrer aucun membre de la minorité au sein du comité de concertation et au sein du bureau permanent : assumez vos contradictions. Je regrette que le Président et aucun membre du CPAS n'ait pris la parole, (selon le PV qui nous est transmis) lors de cette concertation pour défendre la position du conseil arrêtée lors de l'élaboration de l'avant-projet.
Je rappelle également au Comité permanent du CPAS qu'il s'est engagé à rédiger un Programme stratégique transversal : assumez vos responsabilités.
Nous regrettons que dans le budget ordinaire le poste concernant l'engagement d'articles 60 soit en régression : c'est une des missions fondamentales du CPAS d'essayer de remettre sur le chemin du travail le plus grand nombre. Osez investir dans l'humain, il nous semble essentiel de remettre à l'étrier un maximum de concitoyens. »

3. Grades Légaux : Modification du Statut Pécuniaire des Grades Légaux du CPAS à partir du 01.01.19.

A l'unanimité, approuve cette modification.

<u>Comptabilité</u>

4. Budget 2020 : approbation.

Par 10 oui, 5 abstentions (Mrs Denis G, Defat A, Brouillon P, Mmes De Wachter S, Nemery MJ°), approuve le budget ordinaire et à l'unanimité, approuve le budget extraordinaire comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes exercice proprement dit	**11.800.877,06**	**4.889.564,85**
Dépenses exercice proprement dit	**11.800.877,06**	**5.588.922,95**
Boni/mali exercice proprement dit		**-699.358,10**
Recettes exercices antérieurs	**710.775,58**	
Dépenses exercices antérieurs	**117.475,71**	**80.964,96**
Prélèvements en recettes		**838.376,86**
Prélèvements en dépenses		
Recettes globales	**12.511.652,64**	**5.727.941,71**
Dépenses globales	**11.918.352,77**	**5.669.887,91**
Boni global	**593.299,87**	**58.053,80**

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

<u>2.1 service ordinaire</u>

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	13.555.424,68	72.380,93	412.909,98	13.214.895,70
Prévisions des dépenses globales	12.915.163,45	565,28	411.608,61	12.504.120,12

Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	640.261,23	71.815,65	1.301,37	710.775,58

2.2 service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	8.675.562,57		4.138.265,07	4.537.297,50
Prévisions des dépenses globales	8.617.508,77		4.015.886,13	4.601.622,64
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	58.053,80		122.378,94	-64.325,14

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.326.042,78	19.12.2019
Fabrique d'église Bouillon	37.732,64	24.10.2019
Fabrique d'église Corbion	17.673,83	24.10.2019
Fabrique d'église Dohan		24.10.2019
Fabrique d'église Frahan	2.768,31	24.10.2019
Fabrique d'église Noirefontaine	19.587,54	24.10.2019
Fabrique d'église Poupehan	13.713,13	24.10.2019
Fabrique d'église Rochehaut	22.039,45	24.10.2019
Fabrique d'église Ucimont	15.416,19	24.10.2019
Fabrique d'église Vivy	9.373,35	24.10.2019
Fabrique d'église Sensenruth	10.613,50	24.10.2019
Zone de police	459.425,00	19.12.2019
Zone de secours	312.178,48	19.12.2019

Mr Defat justifie l'abstention de son groupe comme suit :

« Concernant le budget ordinaire, nous nous abstenons pour les raisons suivantes.
Comme en 2019, nous ne partageons pas votre façon de gérer les affaires quotidiennes et les raisons invoquées il y a un an restent en grande partie d'actualité.
Ce budget fut certes difficile à élaborer en raison de recettes diminuées, et nous saluons le travail réalisé par l'équipe de la Directrice financière.
Ce budget ne tient pas suffisamment compte de la réalité quotidienne et des besoins ; des postes sont sacrifiés : notamment l'entretien des chemins forestiers, des murs de soutènement : le personnel Wallonet n'est pas ou peu remplacé. Disparition de la fête de la musique, des subsides concernant l'animation socio-culturelle pour public cible, disparition du subside pour l'asbl Lire et Ecrire, pour la Croix-Rouge ; augmentation du loyer de la Maison médicale…
Dans le budget ordinaire, vous ne tenez pas compte de l'augmentation de 15% du montant à verser à la Zone de secours.

Je vous rappelle également notre proposition de diminuer de 0.5 point l'impôt sur le revenu du travail. Notre proposition de faire passer le précompte professionnel de 8 à 7,5 pourcents étant donné que l'assiette fiscale générée par un précompte de 7,5 pourcents correspond à la recette attendue au budget : il suffit d'observer le compte 2018 pour s'en rendre compte

Nous attendons avec impatience votre Programme Stratégique Transversal alors qu'il aurait dû nous être soumis au cours du premier semestre de 2018. Idem pour le CPAS où les membres du Comité Permanent doivent plancher sur le sujet.

La Ville de Bouillon est un employeur très important ; en parcourant les annexes, dans le chapitre plan d'embauche et de promotion, nous constatons qu'il n'y a pas de nomination prévue en 2020 et pas de promotion prévue pour les années 2020 et les 2 suivantes.
Vu les faibles perspectives de pension du personnel notamment ouvrier, il nous semble indispensable de souscrire urgemment à un régime de 2ème pilier pour assurer une retraite acceptable pour notre personnel.
Nous regrettons que vous ayez dénoncé la convention qui liait une entreprise de communication qui avait en charge la diffusion du bulletin communal. Cette convention permettait à la commune de diffuser gratuitement le bulletin trimestriel de la commune. Cela fait un an que vous avez pris vos fonctions, plus aucun bulletin communal n'est édité : sachez que tout le monde ne consulte pas internet et que les informations que vous diffusez via les réseaux sociaux ou le site internet de la Ville n'impactent qu'une partie de la population. La diffusion d'événements prévisibles comme la journée de l'arbre aurait permis à un plus grand nombre de concitoyens d'être informés correctement.
Voilà les raisons qui justifient notre abstention. Il me semblerait utile en ces temps difficiles même si votre majorité est confortable de ne pas négliger les représentants de 40 pourcents de nos concitoyens. Ma porte reste ouverte pour une concertation à huis clos, à l'instar de ce qui se fait pour l'élaboration du projet de Budget au CPAS. »

Mme Jadoul , Directrice financière, quitte la séance.

5. Arrêté du 27 novembre 2019 du Ministre Pierre-Yves Dermagne approuvant la délibération du 24.10.19 par laquelle le Conseil arrête la taxe 2020 sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets ménagers assimilés dans le cadre du Service Ordinaire de Collecte : communication.

L'assemblée prend acte de l'information.

6. Arrêtés du 20 novembre 2019 du SPW – Direction de la Tutelle Financière approuvant les délibérations du 24 octobre 2019 par lesquelles le Conseil a arrêté le taux des centimes additionnels au précompte immobilier ainsi que les centimes additionnels à l'IPP pour l'exercice 2020: communication.
7. L'assemblée prend acte de l'information.

L'assemblée prend acte de l'information.

8. Subside ordinaire de 11 000,00€ pour le Musée Ducal : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside.

9. Subside ordinaire de 1 000,00e pour Solidarité Bouillon asbl : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside.

10. Subside ordinaire de 1 000,00e pour l'asbl « La Source » : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside.

11. Subside ordinaire de 1 277,49€ pour l'asbl ALEM : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside.

12. Subside Ordinaire de 1.200€ pour la Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais – S° Bouillon : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside.

13. Subside Ordinaire de 5 000,00€ pour la Maison des Jeunes de Bouillon : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside.

14. Subsides aux clubs sportifs communaux : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside réparti comme suit :

CLUB	**Subside**
foot Bouillon	**4.329 €**
foot Corbion	**788 €**
volley Munalux	**1.494 €**
CTT Bouillon	**582 €**
tennis Bouillon	**2.025 €**
foot Poupehan	**355 €**
Cyclo Bouillon	**427 €**

15. Dotation communale 2020 en faveur de la Zone de Police Locale Semois & Lesse et dotation communale 2020 en faveur de la Zone de Secours du Luxembourg : approbation.

A l'unanimité, approuve la dotation à la Zone de Police pour un montant de 459.425 € et à la Zone de Secours du Luxembourg pour un montant de 312.178,48 €.

<u>Travaux</u>

16. CSC de conception-réalisation maintenance d'une chaufferie centralisée biomasse avec réseau de chaleur: modification.

A l'unanimité, approuve ce CSC modifié au montant estimatif de 1.141.393 € TVAC.

17. Contrat de fourniture de chaleur sous forme d'eau chaude par la Commune de Bouillon dans le cadre du bois-énergie avec l'ISM, le Foyer Centre Ardenne et le Province de Luxembourg : approbation.

A l'unanimité, approuve ce contrat au prix de vente de 9,5 € TVAC/KW/heure .

18. CSC pour la création d'une aire multisports à Corbion : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 167.391,40 € TVAC.

19. Plan d'investissement communal 2019-2021- Réfection des voiries intérieures de Botassart - Convention de cession de marché d'étude et de surveillance : approbation.

A l'unanimité, approuve ce plan d'investissement .

20. Plan d'investissement communal 2019-2021- Réfection des voiries intérieures de Botassart - Convention de cession de marché de coordination sécurité- santé : approbation.

A l'unanimité, approuve ce plan d'investissement.

21. Plan d'investissement communal 2019-2021 - Remplacement de l'égouttage rue de la Gare à Noirefontaine - Approbation du cahier spécial des charges.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 71.345,23 € TVAC.

22. PCDR - Vivy - Aménagement d'espaces publics de qualité - Projet n°1.005.– Demande de convention-faisabilité – Ratification.

A l'unanimité, ratifie ce projet au montant estimatif de 333.314,69 € TVAC.

Règlement Circulation Routière

23. Règlement complémentaire de roulage pour la création d'un sens unique à Bouillon, rue des Ferronniers arrêté par le Conseil Communal du 04.09.19 : abrogation.

A l'unanimité, abroge ce règlement.

24. Nouveau Règlement complémentaire de roulage pour la création d'un sens unique à Bouillon, rue des Ferronniers : approbation.

A l'unanimité, approuve ce nouveau règlement.

Règlement

25. Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal : révision.

A l'unanimité, revoit ce ROI avec les remarques de Mr Defat :

- article 75§2 (retrait pur et simple du §2)
- article 77§2 – enlever « au plus tard en fin de séance du conseil communal au cours de laquelle elles ont été posées » et remplacer par « le plus rapidement possible ».

Aliénations

26. Achat de gré à gré à Mme Rodrigo-Derksen de 2 parcelles forestières sise à Corbion, au lieu-dit « Moulin Joly », cadastrées 3éme Div., S° B, n° 1744/B & 1743/C d'une contenance globale de 11,82 ha : approbation.

A l'unanimité, approuve cet achat pour le prix de 240.000 €.

27. Bail emphytéotique pour la mise à disposition d'ORES Assets d'une partie de parcelle communale sise à Corbion, rue du Sommet, cadastrée 3éme Div., S° B, n° 1692B d'une contenance d 17 m² : approbation.

A l'unanimité, approuve ce bail emphytéotique.

28. Vente de gré à gré à Mr Didier Evrard d'une parcelle communale sis à Rochehaut, rue de Nazareth, cadastrée 8éme Div., S° A n° 15/c d'une contenance de 07 a 30 ca : approbation du projet d'acte ; décision de mandater le Comité d'Immeubles du Luxembourg pour passer l'acte authentique et de dispenser l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale de prendre Inscription d'Office : approbation.

A l'unanimité, approuve le projet d'acte, mandate le CAI, et dispense l'Administration de prendre inscription d'office.

Convention

29. Convention avec « Organisation 2000 pour l'organisation des marchés dominicaux à Bouillon : modification.

A l'unanimité, approuve cette convention modifiée (retrait marché du terroir).

Ajout en vertu de l'art.1122-24 du CDLD déposé par M. W.Noizet

30. Délibération générale pour l'application du Code de Recouvrement des Créances Fiscales et non Fiscales – loi du 13.04.2019 (MB 30.04.2019) : approbation.

A l'unanimité, approuve cette délibération.

Information : interpellations de G.Denis au conseil du 12.11.2019 :

a. relative à l'intervention de F.Dabe en tant que conseiller communal dans le P.I.U.

Le D.G. argumente juridiquement que le conseiller communal n'a pas usurpé ses fonctions et que son apport était tout-à-fait légal. Mr Denis demande néanmoins que son P.I.U. proposé soit approuvé officiellement par le SIPP officiel de la commune.

b. Relative à la présence de Mr A Houthoofdt lors de la délibération du point 24 du PV du Collège Communal du 29.10.2019.

Le D.G. argumente juridiquement que l'Echevin n'avait aucun intérêt dans cette délibération et qu'il pouvait, dès lors, siéger sans problème au Collège. Il reconnaît néanmoins que le rapport d'Idélux dans ce dossier est sujet à confusion.

Il est 23 H. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 28.01.2020.

Par le Conseil :

Le Directeur général,	le Bourgmestre,
J. MATHIEU	P. ADAM